

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT A 8 FEMININ

SENIORS F – U 19 F – U 18 F et U 17 F (3 maxi surclassées) , 1 U 16 F surclassée

Le District du Puy de Dôme organise une compétition appelée « championnat départemental féminin à 8 ».

Ce championnat se disputera **cette saison en matches aller et retour par poules, suivie d'une phase de classement entre les 3 premières et la meilleure seconde pour déterminer l'équipe championne en fin de saison.**

Un club engageant plusieurs équipes – ne pourra avoir qu'une équipe par poule.

Il est ouvert aux joueuses SENIORS F – U 19 F – U 18 F et U 17 F (3 maxi surclassées) et 1 U 16 F surclassée

(Les licenciées U 16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG))

PREAMBULE IMPORTANT :

- Pour l'ensemble des lois du jeu non précisées dans ce document se référer aux lois du jeu à 11

- Pour le calendrier, système de l'épreuve, homologation, horaires, saisie des résultats, se référer au règlement du championnat à 11.

- Divers : se référer aux dispositions générales des compétitions féminines

SYSTEME DE L'EPREUVE

Pour la saison 2026-2027 : 3 poules de 8 équipes seront constituées.

1. Le classement s'établit par comptabilisation de points et de la manière ci-après :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- match perdu par pénalité ou forfait : - 1 point (moins un point)

2. Toute équipe bénéficiant d'un forfait sera déclarée vainqueur par 3 buts à 0, l'adversaire perdant sur le score inverse. L'équipe forfait sera pénalisée d'1 point au classement.

FORFAIT GENERAL : au 3^{ème} forfait simple d'une équipe, le forfait général sera automatiquement prononcé

Une phase finale du championnat à 8 réunira les équipes classées premières de chacune des 3 poules et la meilleure seconde des 3 poules, sur le terrain des équipes classées premières ayant le plus grand nombre de points (le cas échéant au ratio nombre de points/nombre de matches)

Les perdants se reconfronteront sur un match simple sur le terrain de l'équipe concernée ayant eu le plus grand nombre de points sur la saison régulière. (en cas de nombre de points identiques, par tirage au sort)

Une finale sera organisée entre les vainqueurs de cette phase pour attribuer le titre de champion de la saison sur terrain neutre, en principe le jour des finales féminines en juin. (à défaut, sur le terrain de l'équipe concernée ayant eu le plus grand nombre de points sur la saison régulière ou par tirage au sort si égalité de points)

REGLES DE DEPARTAGE :

Le classement final **dans une même poule** est établi de la façon suivante :

- a) Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matches joués entre les équipes à égalité
- b) En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex æquo, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours des matches qui les ont opposées.

- c) En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, est classée d'abord l'équipe qui aura la plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés au cours de l'ensemble des matchs de la poule.
- d) En cas d'égalité de points et de différence de buts, est classée d'abord l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts au cours de l'ensemble des matchs de la poule.
- e) En cas d'égalité du nombre de buts marqués, est classée d'abord l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts au cours des matchs joués à l'extérieur.
- f) En cas d'égalité persistante, avantage sera donné aux clubs ayant obtenus le meilleur classement du Fair-play.
- g) En cas d'égalité de points persistante à l'issue des règles de départage, il sera procédé à un tirage au sort

Le classement pour la meilleure seconde est établi selon le ratio : nombre de points par rapport au nombre de matches. Si une égalité persiste, il sera tenu compte dans l'ordre :

1. de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la phase de poule
2. de la meilleure attaque dans la phase de poule.
3. En cas d'égalité persistante, avantage sera donné aux clubs ayant obtenus le meilleur classement du Fair-play.
4. si l'égalité subsiste, il sera fait application du tirage au sort pour départager les équipes

LE NOMBRE DE JOEUSES

- 🚦 Nombre de joueuses :8 dont la gardienne de but
- 🚦 Nombre de joueuses minimum : ...7 par équipe
- 🚦 Remplaçantes :0 à 4 - Soit 12 joueuses possible sur la feuille de match (FMI)
- 🚦 Surclassement :3 joueuses U17 F surclassées et 1 joueuse U 16 F maxi par équipe surclassée
- 🚦 Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain et ce pendant toute la durée de la rencontre.

LES ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Il n'y aura pas d'arbitres officiels désignés pour cette compétition.
Le club recevant doit prévoir 2 dirigeant(e)s pouvant remplir les fonctions d'arbitre et arbitre assistant(e).
Le club se déplaçant doit prévoir 1 dirigeant(e) pouvant remplir les fonctions d'arbitre assistant(e).

LA DUREE DES RENCONTRES

- 🚦 Temps de jeu : 2 x 40 min (les prolongations sont interdites)
- 🚦 Mi-temps : 1 période de 15 min maximum

LE COUP D'ENVOI

Interdiction de marquer directement sur l'engagement.
Distance des joueuses adverses : 6 mètres.

LE COUP DE PIED DE BUT

Le ballon sera placé à une distance maximale de 9 mètres (de la ligne de but), à droite ou à gauche du point de réparation. Le ballon sera en jeu dès sa sortie de la surface de réparation.

LE HORS-JEU

- 🚦 Le hors-jeu est jugé à partir de la ligne médiane

- ✚ Le hors-jeu est jugé au départ du ballon
- ✚ Une joueuse est en position de hors-jeu si elle est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueuse « défenseur »
- ✚ Pas de hors-jeu sur une touche
- ✚ Pas de hors jeu sur une sortie de but

LES FAUTES ET INCORRECTIONS

Fautes spécifiques de la gardienne entraînant un coup franc indirect :

- **Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'une partenaire**
Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée
Dans le cours du jeu, lorsque la gardienne est en possession du ballon, elle peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits.
De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de reprendre de volée ou de ½ volée
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par une autre joueuse
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'une partenaire.

Attitude de l'arbitre devant un coup franc indirect :

- ✚ L'arbitre lève la main à la verticale jusqu'à ce que le ballon soit joué et touché par une seconde joueuse ou soit sorti des limites du terrain.

LES COUPS FRANCS

Distance des joueuses adverses : 6 mètres

FEUILLE DE MATCH

Il sera fait usage de la FMI

Tout non-fonctionnement de la FMI devra être obligatoirement signalé au correspondant FMI désigné par le District (**voir site internet officiel du District**). En cas non-signalement la rencontre **sera** perdue par le club fautif.